

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (mairie de l'arrondissement) (AO-122), afin de viser d'autres bâtiments municipaux* » (AO-398);
- 2° que conformément aux articles 556 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), ce règlement a été soumis à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 3° que ce règlement a été réputé approuvé par les personnes habiles à voter à la suite de l'ouverture d'un registre à cet effet les 26 et 27 juin 2018;
- 4° qu'en date du 31 octobre 2018, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé ce règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 12 novembre 2018

La Secrétaire substitut de l'arrondissement,
Julie Desjardins, avocate

